

Solidarité avec La Birmanie et avec la Chine - Subventions exceptionnelles au Secours Populaire

Mme MENETRIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : A quelques jours d'intervalle, deux catastrophes majeures ont frappé l'Asie.

Le 3 mai, le cyclone Nargis a dévasté la Birmanie, touchant particulièrement les habitants de la capitale Rangoon et les populations du delta de l'Irrawady. Le pays est confronté à une catastrophe qui, selon les témoignages, pourrait avoir fait plus de 100 000 morts, 40 000 disparus et un million de réfugiés.

La situation dans le delta de l'Irrawady est particulièrement préoccupante : 95% des habitations sont détruites ainsi que la quasi totalité des cultures de ce secteur qui est la principale région rizicole de la Birmanie.

Les victimes ont besoin en priorité de moyens d'eau et d'assainissement, de sachets de sel de réhydratation orale, de moustiquaires et d'abris.

Le 14 mai, en Chine, le plus grand séisme qui ait frappé la Chine depuis 25 ans a fait plus de 15 000 morts et 25 000 disparus. Le Sichuan, épice de tremblement de terre, est une des régions les plus pauvres du pays. De très nombreux bâtiments scolaires se sont effondrés, laissant des milliers d'enfants sous les décombres. Les difficultés pour accéder aux villages les plus reculés retardent l'arrivée des secours et laissent les populations dans le dénuement le plus total. Les besoins urgents portent là aussi sur des kits de santé, des moyens en eau et assainissement, des abris et des tentes.

Le secours Populaire a lancé une campagne d'aide aux victimes de deux catastrophes Pour témoigner de sa solidarité à l'égard des populations, la Ville de Besançon alloue au Secours Populaire :

- une subvention de 1 500 € destinée aux victimes du cyclone Nargis en Birmanie,
- une subvention de 1 500 € destinée aux victimes du tremblement de terre en Chine, dans le Sichuan.

La somme totale de 3 000 € sera imputée au chapitre 65 020 6574 code service 47047, abondée par un virement de crédits d'égal montant prélevé sur le chapitre 65 048 6574 5023.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement de ces subventions.

«M. LE MAIRE : Notre habitude est de faire passer ces subventions ou par la Croix Rouge ou par le Secours Populaire ou le Secours Catholique ou le Croissant Rouge, par les organisations qui sont représentées.

Mme Catherine GELIN : Je voudrais signaler qu'ici à Besançon il y a une association qui s'appelle France - Chine, je ne sais pas s'il y en a une également qui s'appelle France - Birmanie. En tout cas je souhaiterais, au nom du Conseil Municipal que nous nous associons tous ensemble pour leur dire combien nous sommes touchés par les événements qui leur arrivent. D'autre part je signale que sur Besançon il y a des personnes qui sont originaires du Sichuan, de Chengdu et des environs et qui sont touchées par les événements actuels.

M. LE MAIRE : J'ai écrit à l'Ambassadeur de Chine pour lui dire notre compassion mais s'il y a effectivement à Besançon des habitants originaires de cette province, on pourrait regarder pour faire quelque chose de spécifique, je suis d'accord là-dessus.

Mme Catherine GELIN : Au nom du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Parfaitement.

M. Nicolas GUILLEMET : Mesdames Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, le Groupe Vert avait émis des doutes concernant ces aides particulièrement sur les aides à la Birmanie. La Birmanie est un pays sous le joug de deux généraux despotiques où il n'y a pas de liberté de la presse, pas d'opposition politique, pas d'indépendance de la justice. L'an dernier on se rappelle tous les manifestations des moines et leur répression. Aujourd'hui le gouvernement birman ne souhaite pas de l'aide internationale, le bateau de notre Ministre des Affaires Etrangères rencontre des difficultés pour accoster. Actuellement personne n'est sur place et nous connaissons le niveau de corruption de cet état. Le groupe Vert s'est donc interrogé longuement concernant ces aides et le détournement possible de ces fonds. Monsieur le Maire, nous venons d'être rassurés par la copie de votre courrier adressé au Secours Populaire qui demande que ces subventions parviennent directement sous forme d'aides alimentaire et matérielle aux habitants et également l'envoi d'un bilan des interventions.

M. LE MAIRE : C'est quelque chose que nous faisons systématiquement pour éviter ce type de souci. Effectivement on passe par des ONG à savoir le Secours Populaire, la Croix Rouge, etc.

M. Philippe GONON : Simplement je suis étonné qu'on ne se pose pas la question aussi pour la Chine puisque tout d'un coup on parle du régime chinois. Les gens qui souffrent, qu'ils soient chinois ou birmans ce sont des gens qui souffrent, on se fout de savoir quel est le régime en place, le pauvre type qui est au bout de l'Irrawaddy dans le delta de Bogalay, le pauvre type qui est sous la tombe de béton, on ne lui demande pas quel est le régime politique qui l'a emmené dans la tombe !...

M. LE MAIRE : Mais on est d'accord Monsieur GONON, si vous regardez le rapport...

M. Philippe GONON : ...N'ayons pas une différence de traitement entre les Birmans et les Chinois qui souffrent, peu importe le régime politique.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de différence de traitement parce que si vous aviez été un lecteur plus attentif du rapport, vous auriez pu voir que les deux passaient par le Secours Populaire, donc on ne fait pas de différence de traitement. Ne voyons pas du mal partout, de grâce.

M. Nicolas GUILLEMET : Je voulais répondre à M. GONON. Peut-être qu'il ne connaît pas la situation juste sur place. J'ai eu des contacts avec Amnesty International. En Chine actuellement il y a une totale transparence sur l'aide humanitaire, ce qui n'est pas le cas encore en Birmanie.

M. LE MAIRE : De toute façon nous, ça va être très transparent puisqu'on passe par le Secours Populaire.

M. Nicolas GUILLEMET : Donc il n'y a pas de différence entre la Chine et la Birmanie.

M. LE MAIRE : Quand cela concerne les pays du Moyen-Orient nous passons par le Croissant Rouge, on a toujours cette démarche».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.